

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT POLITIQUE

Généralités concernant les comptes annuels de l'exercice 2022

Les comptes annuels de la Commune de Grez-Doiceau pour l'exercice 2022 présentent un bilan positif avec un boni budgétaire remarquable au service ordinaire (1.850.748,00 €) ainsi qu'au service extraordinaire (150.385,13 €).

Après la sortie de la crise sanitaire liée au COVID, l'année 2022 a été marquée par le début de la guerre en Ukraine et ses répercussions sur les prix de l'énergie et l'inflation, entraînant une importante augmentation des coûts du personnel suite aux indexations automatiques des salaires. Bien que notre souscription au marché public de fourniture du gaz et de l'électricité de l'IPFBW ait limité l'impact de la hausse de l'énergie, le renouvellement de ce marché en 2023 pour deux ans aura des conséquences évidentes sur nos prochains comptes.

Au niveau du service ordinaire, les recettes de l'exercice propre ont connu une hausse de plus de 650 mille euros pour atteindre 15,818 millions d'euros, principalement due à l'indexation des revenus cadastraux et à la dotation du fonds des communes. Les dépenses de l'exercice propre ont également augmenté d'un demi-million d'euros, s'élevant autour de 14,129 millions d'euros, avec une hausse de plus de 10% due essentiellement à l'indexation salariale. Les dépenses de transfert ont été tirées vers le bas par l'intégration du boni de 2021 au CPAS et la reprise d'une partie du financement de la Zone de Secours par la Province du Brabant wallon, malgré une augmentation de 5,6% pour la Zone de Police. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 46 mille euros pour atteindre 1,976 millions d'euros. Bien que la reprise d'une série d'activités après la période COVID ait contribué à cette hausse, elles restent inférieures de 800 mille euros par rapport à la prévision budgétaire.

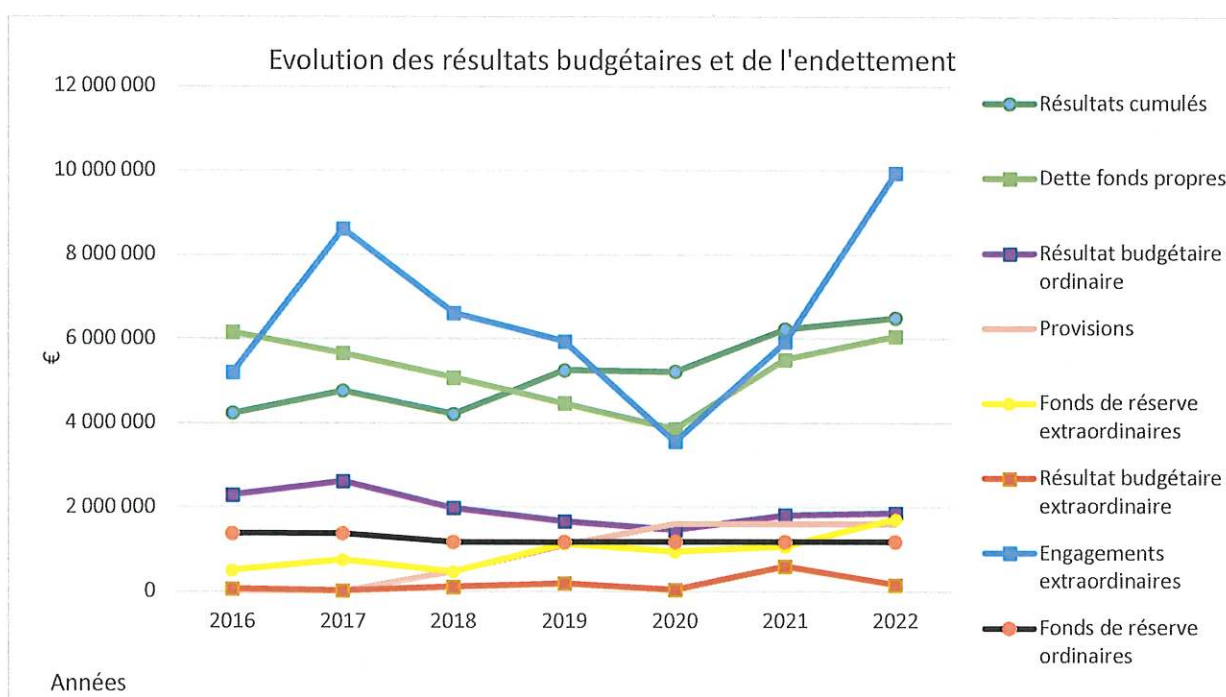
En ce qui concerne le personnel, l'administration a renforcé ses effectifs avec un employé à temps plein pour le service informatique, une employée à mi-temps pour le service Communication, une employée à mi-temps pour le service Travaux, une employée à temps plein pour le nouveau secrétariat de l'école communale et un mi-temps pour le personnel d'entretien. Malgré cela, la charge effective, représentée par le coût par habitant (462 €/hab.), reste inférieure aux moyennes provinciales (560 €/hab.) et régionales (613 €/hab.).

Les investissements en 2022 s'élèvent à 3,465 millions d'euros :

Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever de Grez-Doiceau (implantation de Grez-centre) – Construction de 5 classes supplémentaires + local technique	1.150.000,00 €
Aménagement de trottoirs Rue de Hamme-Mille	820.000,00 €
Amélioration et égouttage de la rue de la Cortaie	775.500,00 €
Réfection de voiries communales en dalles de béton et joints	272.068,50 €
Projet PCDR – fiche n° 18 « Rénover les espaces de jeux existants sur la Commune » - Aménagement d'un espace de rencontres et de convivialité – Plaine de Jeux - PISQ Hèze	140.000,00 €
Fourniture et installation d'une nouvelle structure informatique à l'Administration communale	101.992,62 €
Acquisition d'un tracteur	87.307,55 €
Honoraires - Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR 2023-2033)	78.000,00 €
Réfection de voiries communales - chemins agricoles	67.665,62 €
Projet POLLEC 2021 : recours à un auteur de projet pour l'étude de préfaisabilité d'une communauté d'énergie à Grez-Doiceau	61.468,00 €
Couverture du silo à sel	54.999,34 €
Réfection d'un tronçon de la Rue du Pétrau et de la rue Arthur Snaps	54.172,63 €
Réfection d'un tronçon de la rue de l'Abbaye	51.989,08 €
Acquisition d'un véhicule électrique permis B	49.382,90 €

Acquisition d'une camionnette plateau type permis B	45.725,90 €
Réfection de la passerelle dite des « Grosses Pierres »	27.769,50 €
Projet PCDR – fiche CT 04 « Donner forme au projet de pôle de diversification agricole » - Etude de faisabilité d'une cuisine centrale	24.200,00 €
Fournitures et placement d'une installation d'éclairage LED sur le terrain du football synthétique du site sportif du Stampia	21.500,00 €
Suivi du cadastre des sentiers et des chemins de la commune de Grez-Doiceau – Recours aux services d'un auteur de projet	19.511,25 €

Corrélés à ces investissements, 1,130 millions d'euros de nouveaux emprunts ont été contractés en 2022 pour couvrir les investissements énoncés ci-dessus. Malgré ces nouveaux emprunts, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas (431 €/hab. en 2022) que les autres communes du cluster (935 €/hab. en 2021) ou de la province (953 €/hab. en 2021).



Service ordinaire

Les droits constatés nets augmentent de 6,19% en 2022 à 17.875.798 €, les engagements augmentent également de 6,60 % à 16.025.049 €.

Le résultat des opérations budgétaires augmente quant à lui à 1.850.748 € soit + 27,04 % par rapport à 2021 (393.913,63 €), il avait augmenté de 27,27 % l'année dernière.

Recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre augmente de 652.862 € pour s'établir à 15.818.230 €.



Au niveau des recettes fiscales, nous observons une augmentation de 439.734 € (4,16%).

Les additionnels à l'IPP augmentent de 67.482.21 € (+ 1,21 %) par rapport à 2021 pour s'établir à 5.635.757.87 €. La prévision budgétaire s'élevait à 5.682.778,85 €.

Les droits reportés dans le formulaire 173X s'élèvent à 2.459.160,47 € en 2022 contre 1.554.509,07 € en 2021, soit une augmentation de 904.651,40 €. Il y a donc un ralentissement dans la perception des recettes. Notons encore que la 2ème réestimation d'octobre 2022 évaluait la recette à 5.517.317,89 €, nous sommes donc 118.439,98 € au-dessus.

A l'exercice propre, ils représentent 35,63 % des recettes ordinaires (36,72 % en 2021) et 39,89 % des dépenses ordinaires (40,85 % en 2021).

Pour votre information, le taux moyen des additionnels à l'IPP est de 8,03% en Région wallonne en 2022, 7,65 % pour le cluster et 7,19 % pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2022, page 3).

La perception des additionnels au précompte immobilier augmente de 379.314,11 € (10,09 %) pour s'établir à 4.137.522,20 €. Depuis le 1er janvier 2021, la perception de cet impôt est assurée par le SPW.

Cette augmentation est due principalement à l'indexation des revenus cadastraux. La base imposable a augmenté de 2,01 % entre le 1er janvier 2021 et le premier janvier 2022 et s'élève à 9.769.080,00 €.

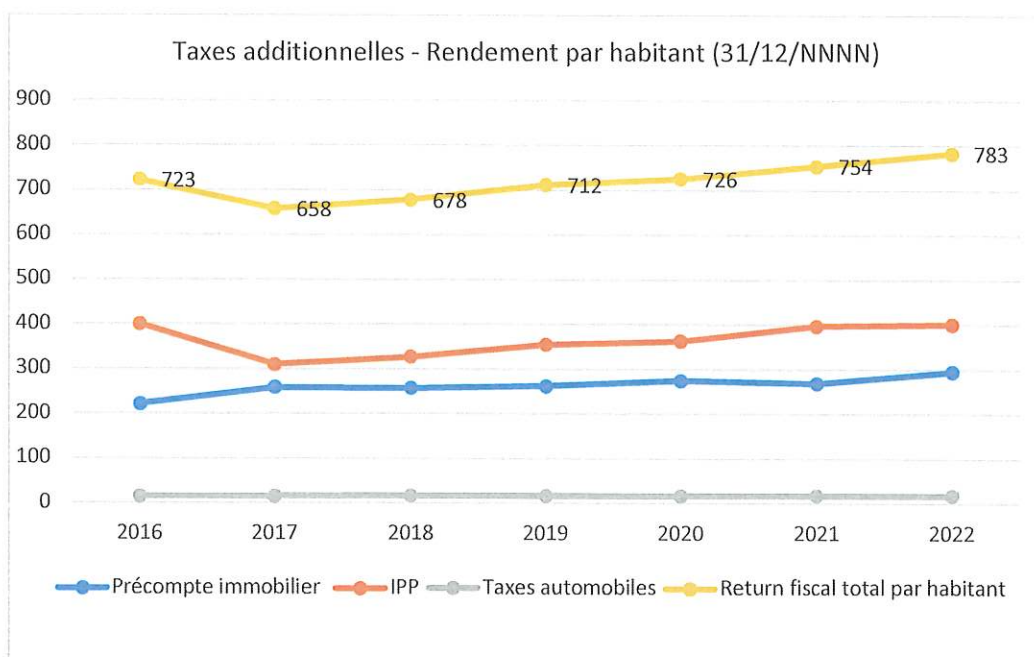
La prévision budgétaire était de 4.215.684,39 €, les droits constatés repris au formulaire 173x nets s'élèvent à 4.267.893,76 €, il reste donc à percevoir la somme de 78.162,19 €.

Il faut encore noter qu'en 2021, le solde à percevoir était de 322.613,51 €.

A l'exercice propre, ils représentent 26,16 % des recettes ordinaires (24,78 % en 2021) et 29,28 % des dépenses ordinaires (27,57 % en 2021).

Pour votre information, le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit en moyenne à 2 617 en Région wallonne pour 2022, 2302 pour le cluster et 2111 pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2022, page 3).

Nous vous proposons l'évolution du rendement des taxes additionnelles au cours des 7 derniers exercices comptables. Le rendement progresse de 4,45% par habitant en 2021.

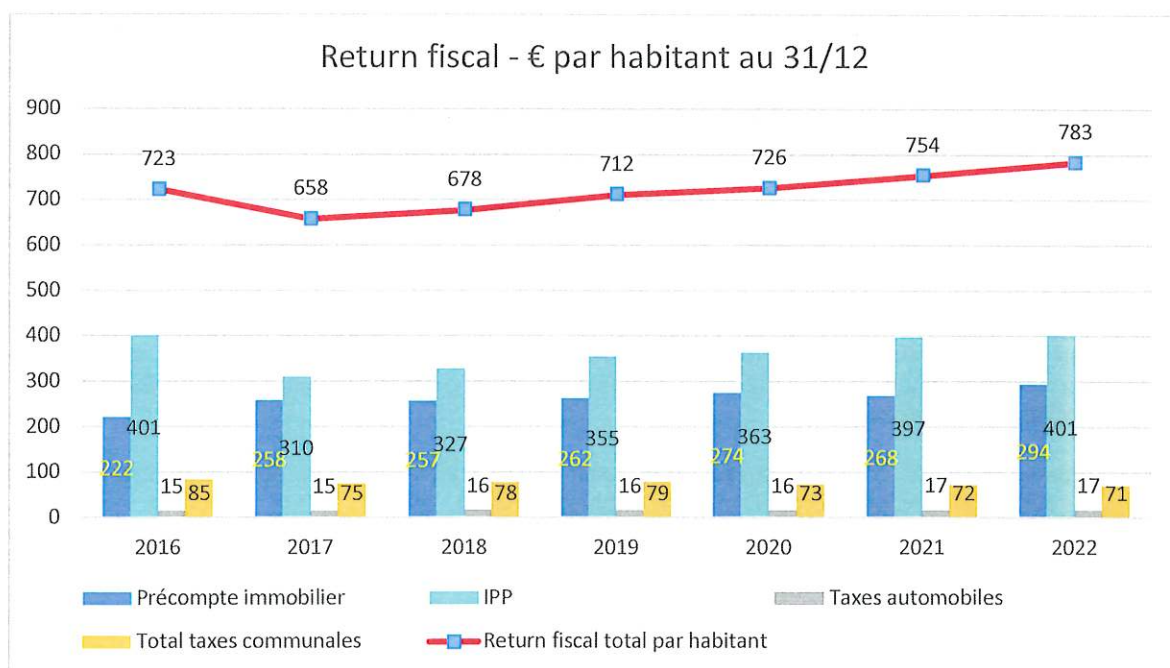


La fiscalité locale régresse légèrement de 8.826,29 € (- 0,88%).

La taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices diminue de 29.091,00 €, ceci suite au passage aux poubelles à puce. Dans le même temps, la recette provenant de la vente des sacs poubelles augmente de 11.491,70 €. Aux exercices antérieurs, se trouve la partie variable de la taxe sur l'enlèvement des immondices 2021, soit la somme de 169.952,65 €.

La taxe sur la délivrance des document administratifs retrouve son niveau d'avant COVID à 24.555,60 € (+51.65 %).

La taxe à la construction diminue de 10.277 € (-32,64%), probablement en raison de la crise sanitaire.

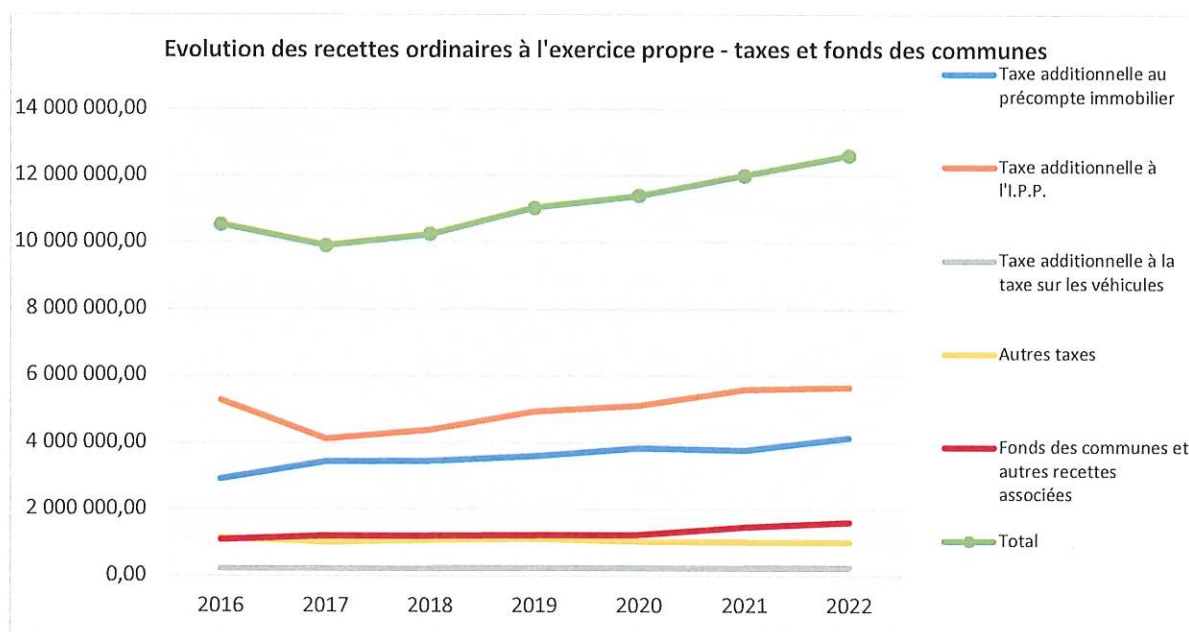


La recette du fonds des communes augmente de 157.631,06 € (10,97 %).

Si on analyse le décompte transmis par le SPW, on constate que la dotation minimale garantie diminue de 53.553,20 € (-12,50 %) mais que la dotation externalités augmente de 203.722,69 € (19,92 %). Dans le calcul de la dotation externalité interviennent, entre autres, le rapport entre le taux des taxes additionnelles à l'IPP et au précompte immobilier à Grez-Doiceau par rapport à la moyenne régionale.

Les subventions APE s'élèvent à 1.154.035,56 €, soit une diminution de 32.919,92 € (2,77 %).

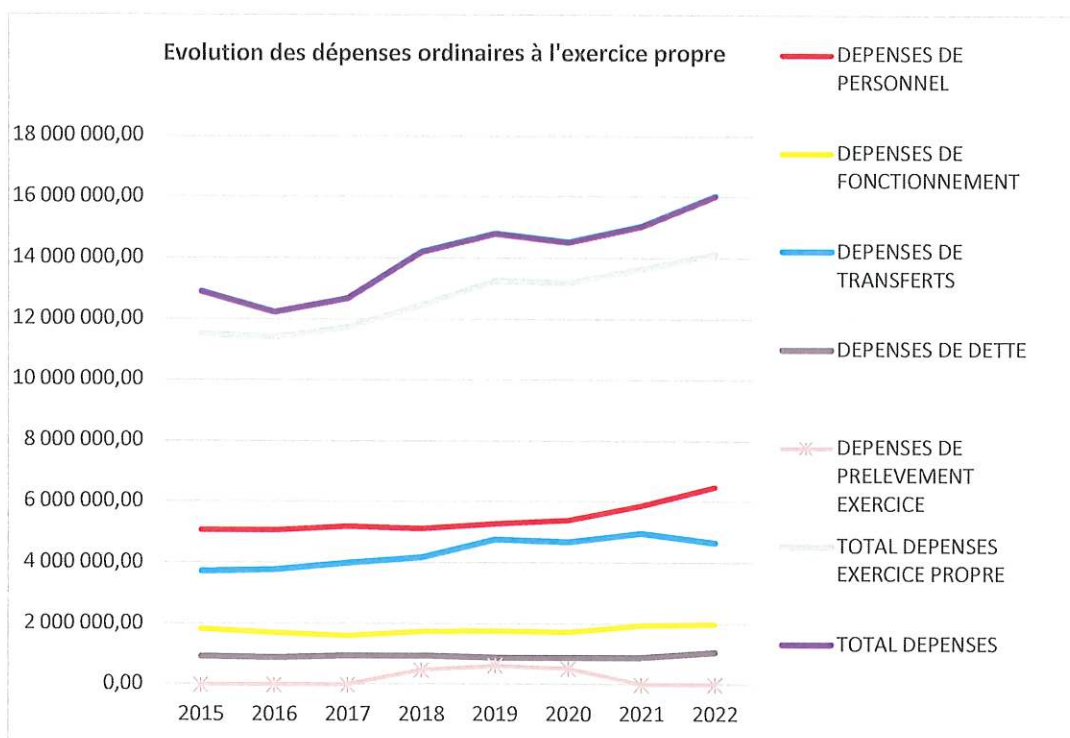
A partir de 2022, la réforme des APE instaure une subvention unique qui remplace à la fois les subventions APE sous forme de points et les réductions groupées cibles.



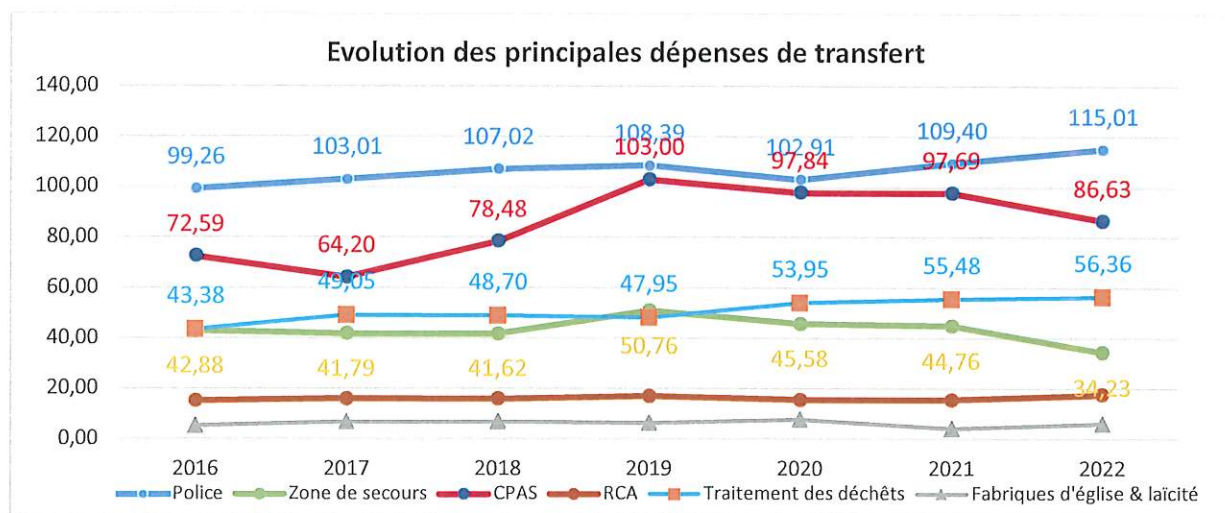
Dépenses ordinaires

Les dépenses du service ordinaire à l'exercice propre augmentent de 499.278,94 € (3,66%) en 2022 à 14.129.756 €.

Le total des dépenses ordinaires globales augmente également de 991.999 € en 2022 à 16.025.049 € (6,60%).



1. Les dépenses de transferts ont diminué de 329.210 €, soit 6,65 % pour s'établir à 4.621.535 €.



La dotation à la Zone de Police a augmenté de 85.246 €, soit 5,56 %.

La dotation au CPAS diminue de 150.000 € inchangée à 1.218.971 € suite à l'intégration du résultat du compte 2021.

La dotation à la Zone de Secours a diminué globalement de 145.668 € suite à la reprise d'une partie du financement par les Provinces.

2. Les dépenses brutes de personnel ont augmenté de 10,60 % soit 465.290 € pour s'établir à 5.860.926 €.

Pour rappel, depuis 2015, dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur.

Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, les inscriptions ont été les suivantes :

- en dépense : imputation de la totalité des charges par fonction, au code économique xxx33/113-02
- en recette : constatation des réductions demandées par fonction, au code économique xxx33/465-02

Le montant de cette double inscription en 2021 s'élevait à 672.893,59 € soit +10,31% (62.906,75 €).

A partir de 2022, la réforme des APE instaure une subvention unique qui remplace à la fois les subventions APE sous forme de points et les réductions groupes cibles.

La charge nette du personnel augmente de 626.735 € soit 13,87 % pour s'établir à 5.161.503 €. Elle représente 37 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre, en augmentation de 4 %.

Le coût net moyen par équivalent temps plein a augmenté 10.55 % en 2022 pour s'établir à 47.960 €.

Vous trouverez, ci-après les raisons de cette augmentation :

Indexation des salaires :

Mois d'application	Index
févr-22	181,14
avr-22	184,76
juin-22	188,45
sept-22	192,22
déc-22	196,06

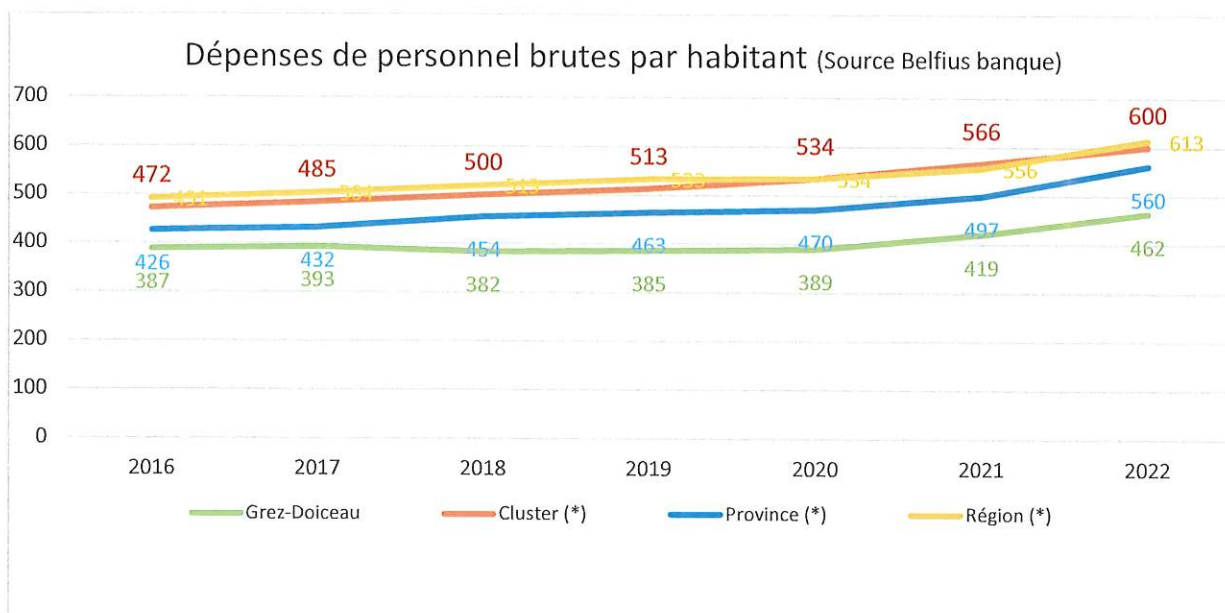
Soit en 2022 par rapport à 2021 +10,40 %

Le nombre d'emplois est passé de 104,53 ETP à 107,62 ETP.

Au niveau des recrutements, en 2022 nous avons par date d'engagement :

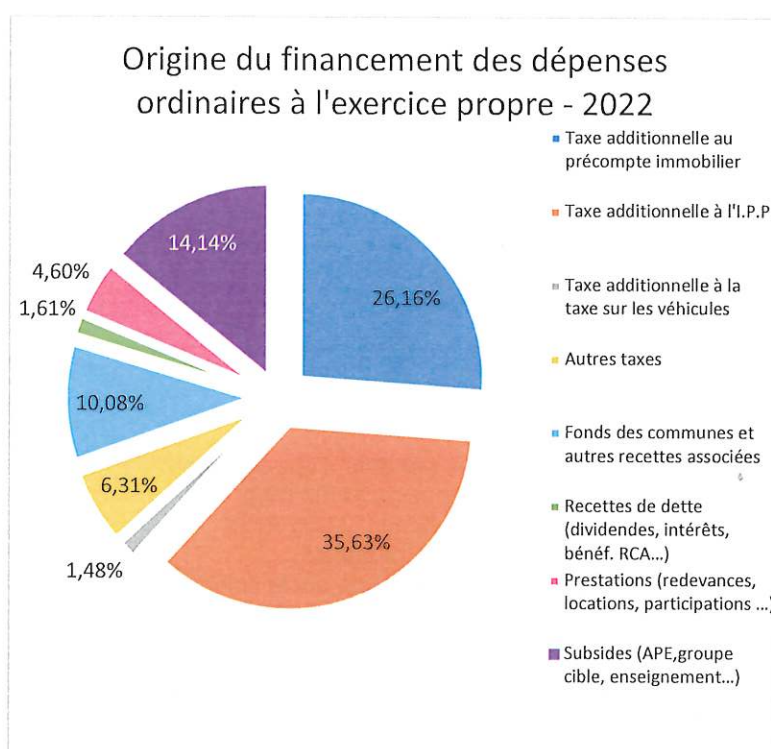
- Employé temps plein au service informatique au 14/03/2022 ;
- Employée ½ temps au service communication au 31/05/2022 ;
- Employée mi-temps au service travaux au 01/06/2022 ;
- Employée temps plein au secrétariat de la seconde école communale au 01/09/2022 ;
- Personnel d'entretien ½ temps à l'administration générale au 10/10/2022.

Vous trouverez, ci-après, la comparaison du coût du personnel par habitant à Grez-Doiceau par rapport au Cluster, à la Province et à la Région. (Source Belfius –Profil financier – Budget 2022). Les chiffres 2022 du Cluster, de la Province et de la Région sont ceux des budgets.



3. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 45.970,38 €, soit 2,38 % pour s'établir à 1.976.771,34 €. Notons qu'elles étaient estimées à 2.830.882,11 € au budget final, soit 854.110,77 € de plus.

Pointons encore le prélèvement pour le service extraordinaire de 1.639.681 €.



4. La dette

L'encours au 31 décembre 2022 à charge de la commune s'élève à 6.060.903 € soit une augmentation de 522.518 € (9,43%).

Nous avons contracté des emprunts en 2022 pour la somme de 1.130.000,00 €, en voici la liste :

Article	Libellé	Droit constaté
421/96151:20190032.2022	E 1271 PIC 2019-2021 - Cortaie-Fontenelle-Chardonnerets	475.000,00
722/96151:20190033.2022	E1272 Construction de classes Grez-centre	417.000,00
421/96151:20220043.2022	E 1270 diverses voiries 2022	238.000,00
		1.130.000,00

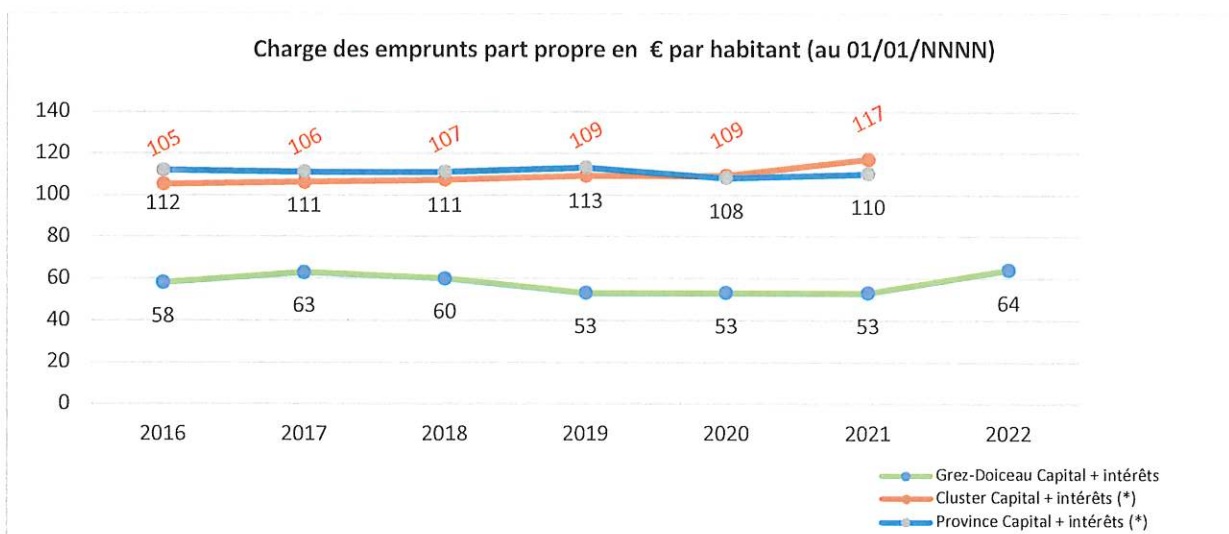
La dépense globale de dette augmente de 161.619,13 € (18,20 %) pour s'établir à 1.049.618,55 €. Pour ce qui concerne la dette en part propre, la charge augmente de 161.328,61 € (21,65 %) pour s'établir à 906.435,47 €.

En 2022, 5,50 % des recettes ordinaires à l'exercice propre ont été consacrées aux dépenses de dette contre 4,91 % en 2021.

Malgré cela, la charge du coût de notre dette à supporter par habitant est nettement inférieure à la moyenne des autres communes du Brabant wallon, ainsi qu'en comparaison aux communes wallonnes qui nous ressemblent (cluster suivi par Belfius composé de 14 communes dont Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Lasne, Rixensart, La Hulpe et Waterloo).

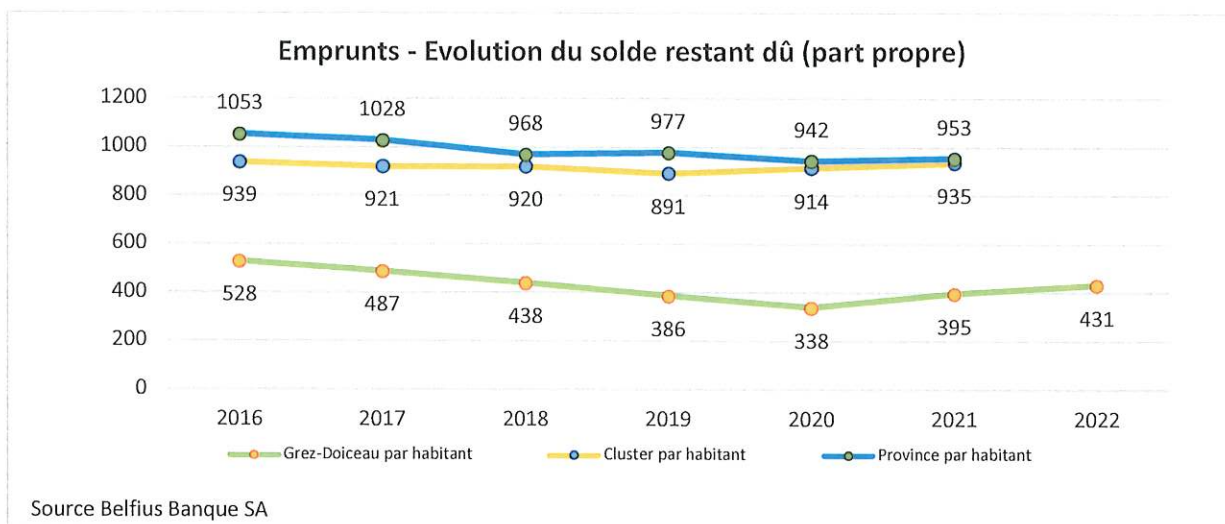
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Grez-Doiceau Capital + intérêts	58	63	60	53	53	53	64
Cluster Capital + intérêts (*)	105	106	107	109	109	117	
Province Capital + intérêts (*)	112	111	111	113	108	110	

(*) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2019

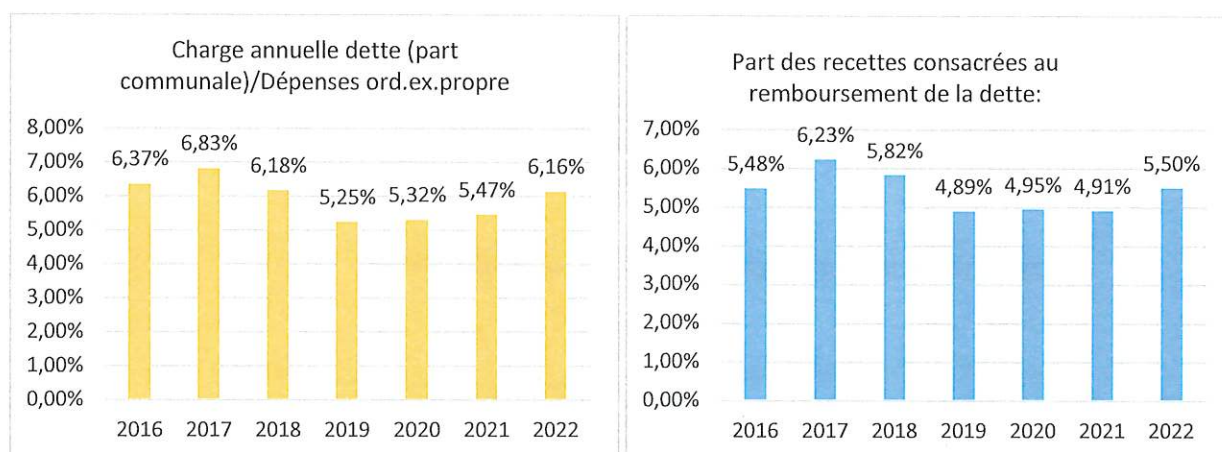


De même, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas que les autres communes du cluster ou de la province.

Dette LT à charge de la commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Grez-Doiceau par habitant	528	487	438	386	338	395	431
Cluster par habitant	939	921	920	891	914	935	
Province par habitant	1053	1028	968	977	942	953	



Notons encore que la part des recettes de l'exercice consacrées au remboursement de la dette augmente de 0,59 point à 5,50 % alors que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre augmente de 0,69 point à 6,16%.



Service extraordinaire

Recettes extraordinaires

Pour l'exercice 2022, le total des droits constatés nets à l'exercice propre s'élève à 3.104.938 €.

Outre les emprunts évoqués ci-avant, relevons les principaux autres droits constatés au Compte 2022 :

- SPW - PCDR rénover les espaces de jeux sur la commune	112.000,00
- SPW - Subsidés PIMACI	141.749,97
- CFWB - subs, constructions de classes Grez-centre	269.376,51
- CFWB - Construction de classes Grez-centre (FBSEOS)	94.752,24
- CFWB - Construction de classes Grez-centre (CECP)	365.247,76
- SPW - subsidés PIWACY	280.000,00

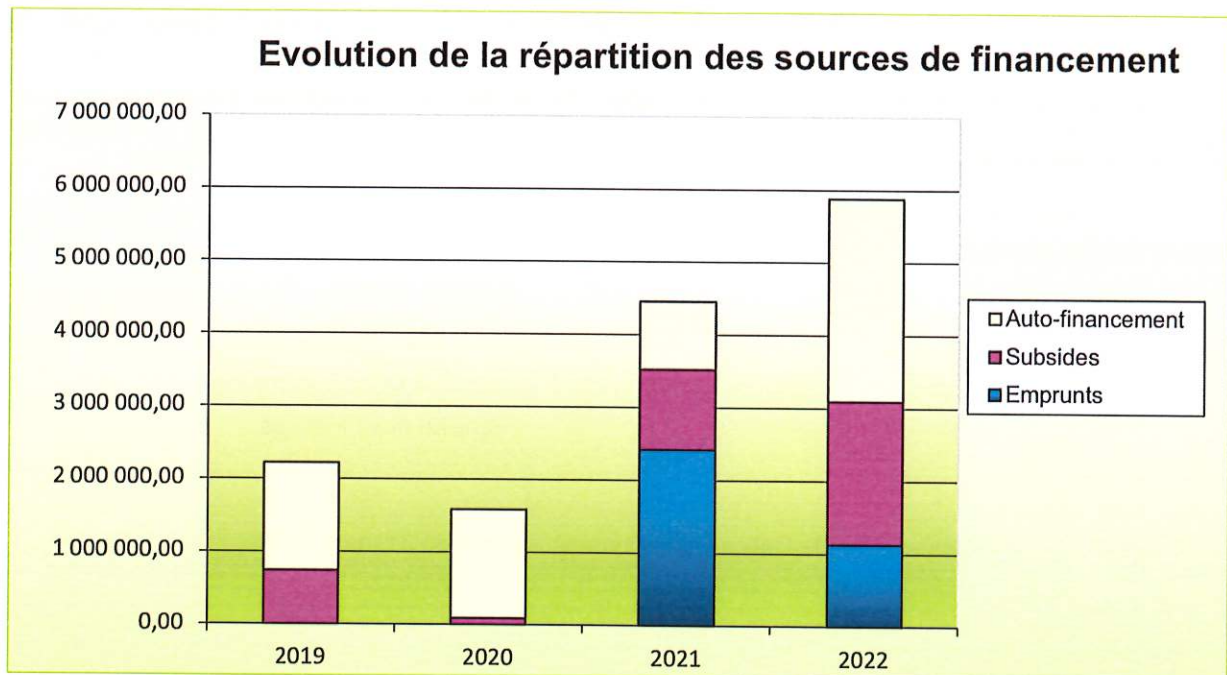
Les prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaire s'élèvent à 2.769.630 €.

Dépenses extraordinaires

Les engagements à l'exercice propre s'élèvent à 3.464.957,26 € contre 3.876.368 € en 2021 ce qui représente 47,19% des crédits budgétaires prévus au budget.

Les engagements principaux ont été fournis en introduction de ce rapport.

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :



Evolution des Fonds de réserve & provisions

Les soldes des fonds de réserve et des provisions se présentent comme suit :

- 700.000 € pour un fonds « logement » (ordinaire)
- 400.000 € pour un fonds SPGE (ordinaire)
- 15.870 € dans un fonds « divers » (ordinaire)
- 60.000 € pour le fonds « Parking » (ordinaire)
- 529.195 € pour le fonds de réserve extraordinaire
- 42.644 € pour un fonds « logement » (extraordinaire)
- 699.301 € pour le fonds FRIC 2022-2024
- 280.000 € pour le fonds PIWACY
- 141.780 € pour le fonds PIMACI
- 10.826 € pour le fonds Pollec 2021
- 10.000 € pour le fonds « participation citoyenne » (extraordinaire)
- 155.000 € pour la provision relative au 2^{ème} pilier de pension
- 934.667 € pour la provision relative aux charges futures du CPAS
- 512.689 € pour la provision relative aux charges de pension

Conclusion

L'année 2022 a été marquée par le début de la guerre en Ukraine, qui a eu des répercussions sur le marché international de l'énergie, entraînant par le biais de l'inflation à une augmentation significative des salaires pour la commune.

Notre adhésion au marché de fourniture du gaz et de l'électricité de l'IPFBW nous a protégés jusqu'à présent de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie, mais cette protection prendra fin en 2023 lors du renouvellement de ce marché.

Dans le but de réduire les coûts d'utilisation de l'électricité et les pollutions qui en découlent, une décision d'économie d'énergie a été mise en place à partir de décembre, consistant à couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Bien que la santé financière de la commune soit toujours bonne, les crises successives passées ou en cours doivent nous rappeler l'importance d'améliorer notre résilience face à ces situations et à leurs conséquences, en agissant avec discernement et responsabilité, tout en répondant aux urgences qui y sont liées.

Pour le Collège communal,

Laurent Francis,



Echevin des Finances.

Approuvé par le Collège communal en séance du 31 mars 2023,

Y. Stormme



Directeur général

P. Vandeleene



Bourgmestre